

**Décision n° 2021-1352**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 juin 2021**  
**renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Akinea internet**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Akinea internet reçu le 25 juin 2021, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 29 juin 2021, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 29 juin 2041, à la société Akinea internet (Siren : 432 454 718) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros géographiques	01 88 77	2019-1181	ZNE Paris
Numéros géographiques	01 88 78	2019-1181	ZNE Mantes-la-Jolie
Numéros géographiques	01 88 79	2019-1181	ZNE Saint-Germain-en-Laye
Numéros polyvalents	09 78 43	2019-1181	Métropole
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 09 82	2019-1181	National
Préfixe RIO fixe	KJ	2019-1181	National

**Article 2.** La société Akinea internet acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Akinea internet et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales